

Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion

CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

1700 Fribourg
Grand-Rue 27 / Reichengasse 27
1700 FRIBOURG / FREIBURG, le 19 août 2009
L:\Two\Consultations\Lettre consultation formation et exercices prot_f.doc

Tél. 026 305 14 03 Fax 026 305 14 08 E-mail <u>dsj@fr.ch</u> Aux organisations consultées selon la liste annexée

Protection de la population Projet d'ordonnance sur la formation et les exercices – Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

La loi sur la protection de la population charge le Conseil d'Etat de régler, par voie d'ordonnance, « la formation et les exercices des organes de conduite et des organisations partenaires, ainsi que la prise en charge des frais y relatifs » (art. 11 al. 3 let. b).

En vue de mettre en œuvre cette disposition, je vous adresse ci-joint un projet d'ordonnance, accompagné d'un commentaire. Ces documents peuvent également être téléchargés sur internet ((http://admin.fr.ch/cha/fr/pub/consultations_en_cours.htm).

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner ce projet et me faire part de vos observations y relatives (par courrier et/ou par courriel à l'adresse suivante : dsj@fr.ch) d'ici au 10 novembre 2009.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Erwin Jutzet

Annexes: ◆ Projet d'ordonnance

- Commentaire
- Liste des organisations consultées